

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 juin 2015

CROISSANCE, ACTIVITÉ ET ÉGALITÉ DES CHANCES ÉCONOMIQUES - (N° 2765)

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

AMENDEMENT

N ° SPE544

présenté par

M. Ferrand, rapporteur général, M. Savary, rapporteur thématique M. Castaner, rapporteur thématique M. Grandguillaume, rapporteur thématique M. Robiliard, rapporteur thématique M. Tourret, rapporteur thématique M. Travert, rapporteur thématique Mme Untermaier, rapporteure thématique et Mme Valter, rapporteure thématique

ARTICLE 9 BIS A

1° À l'alinéa 4, substituer au mot : « aucuns », le mot : « aucun ».

2° À l'alinéa 6, après les mots : « manquements aux », insérer les mots : « dispositions des ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.